RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ?

La définition officielle en France :
Loi AGEC (Fev. 2020)

*« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à **un endroit de la chaîne alimentaire** est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire »*

Chiffres clés EUROSTAT 2024 (sur données 2022)

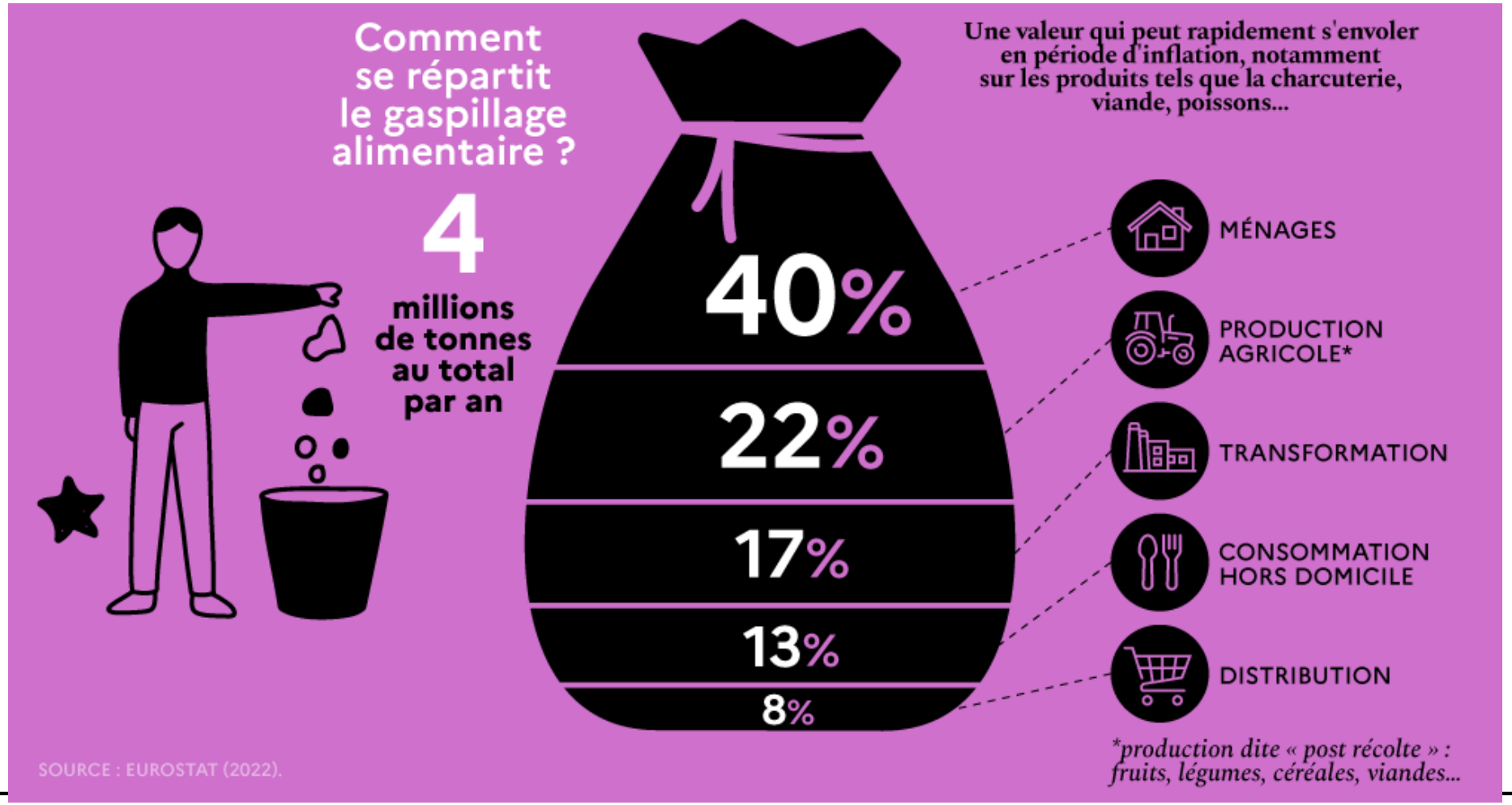

La valeur moyenne
du gaspillage alimentaire
s'élève à
100€
par habitant
par an
Une valeur qui peut rapidement s'envoler
en période d'inflation, notamment
sur les produits tels que la charcuterie,
viande, poissons...

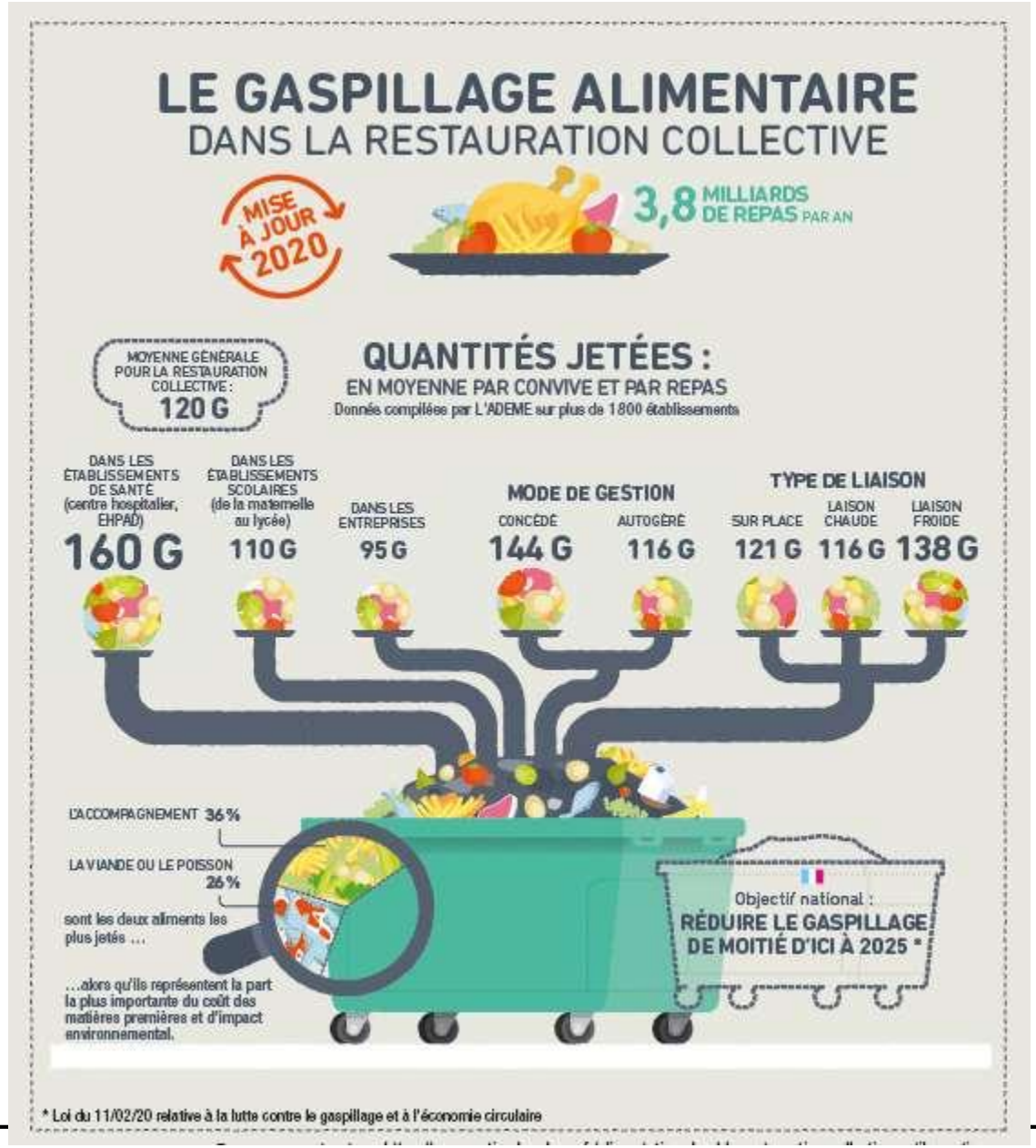
LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE
MISE À JOUR 2020
3,8 MILLIARDS DE REPAS PAR AN
MOYENNE GÉNÉRALE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE : 120 G
QUANTITÉS JETÉES :
EN MOYENNE PAR CONVIVE ET PAR REPAS
Donnée compilées par L'ADEME sur plus de 1800 établissements
DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (centre hospitalier, EHPAD) 160 G
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (de la maternelle au lycée) 110 G
DANS LES ENTREPRISES 95 G
MODE DE GESTION
CONCÉDÉ 144 G
AUTOGÉRÉ 116 G
TYPE DE LIAISON
SUR PLACE 121 G
LAISON CHAUDE 116 G
LIAISON FROIDE 138 G
L'ACCOMPAGNEMENT 36 %
LA VIANDE OU LE POISSON 26 %
sont les deux aliments les plus jetés ...
...alors qu'ils représentent la part la plus importante du coût des matières premières et d'impact environnemental.
Objectif national :
RÉDUIRE LE GASPILLAGE DE MOITIÉ D'ICI À 2025 *
* Loi du 11/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

BONNES PRATIQUES, VERS UNE BOUCLE VERTUEUSE :

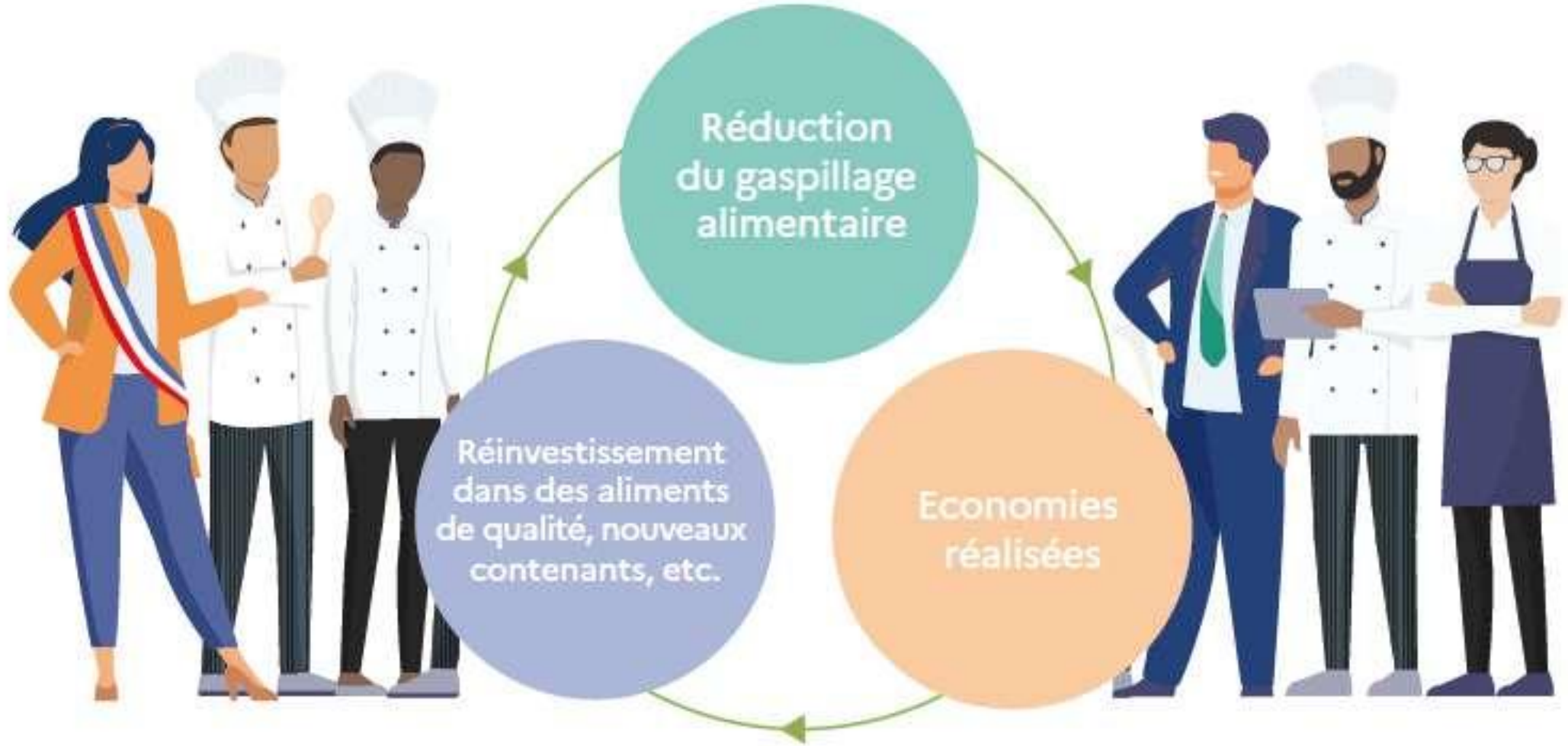

Qu’est-ce qu’un RÉGAL ?

Les RÉGAL sont des communautés qui rassemblent des acteurs représentant **l’ensemble de la chaine alimentaire** dans le but de mener des **actions collective**s, sur un **périmètre géographique déterminé**, pour contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire.

Cartographie

2013 : création du premier RÉGAL (Nouvelle-Aquitaine) premier pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire

Forte mobilisation autour de la lutte gaspillage alimentaire avec plusieurs pactes ainsi que la première loi entièrement consacrée au sujet en 2016 dite loi « Garot »

2023 : 4 RÉGAL régionaux et 6 REGAL locaux

2024 : +1 nouveau RÉGAL Breton Et plusieurs RÉGAL en préfiguration / réflexion

RÉGAL

Face au gâchis, J'AGIS !

Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire
Pays du Calaisis

Gouvernance du RÉGAL Pays du Calaisis : SEVADEC + 3 EPCI + ADEME
Animation : Syndicat Mixte du Pays du Calaisis + SEVADEC
Démarrage : mai 2023

Comité de pilotage :

- ADEME Hauts-de-France
- SEVADEC (Syndicat d'Élimination et Valorisation des Déchets du Calaisis)
- 3 EPCI (Élus / services collecte / PAT)
- PNR CMO (Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale)
- CCI Littoral
- Chambre d'Agriculture

Feuille de route

Diagnostic des gisements de gaspillage alimentaire du territoire.

Construction du réseau et organisation de temps d'échanges entre les acteurs publics et privés.

Mise en œuvre du **PACTE ANTIGASPI** (restauration commerciale, métiers de bouche, EHPAD).

Articulation des politiques relatives aux collectes et au traitement des déchets

Quelques actions ...

Valoriser événements (ateliers, conférences,...) et bonnes pratiques antigaspi par des actions de communication.

Sensibiliser les producteurs au don et aux ventes antigaspi.

Sensibiliser les usagers de la restauration collective dans le milieu de la santé (Les Éco-Résidents de l'EHPAD)

Signature de la charte d'engagement réciproque afin de créer la dynamique de réseau.

Proposer des Gourmet Bags durables

Contacts : 🌍 Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes Service Régional de l'Alimentation « PNA - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes/SRAL » :
✉@ : pna.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SERVICES PUBLICS écoresponsables

🍽 **Cheffe de pôles alimentation :**

- Chrystèle Boivin
✉@ chrystele.boivin@agriculture.gouv.fr

🍽 **Adjoint à la cheffe de pôles alimentation :**

- Patrice Delair
✉@ patrice.delair@agriculture.gouv.fr